Charte des partenaires des EcoQuartiers

Les ÉcoQuartiers, dans toute leur diversité, sont une réponse locale efficace aux objectifs internationaux fixés lors de la COP 21 et de la conférence Habitat III : équité sociale et solidarités, lutte contre le changement climatique et transition énergétique, ressources locales et renouvelables, filières et emplois durables, biodiversité et mobilité. Le label ÉcoQuartier constitue à ce titre un gage de qualité et confirme que le projet apporte des réponses pertinentes au regard de ces objectifs globaux.

Les ÉcoQuartiers sont des sites d'expérimentation tournés vers l'amélioration continue. Fondés sur la co-production et la mobilisation citoyenne, ces lieux permettent l'émergence de nouvelles façons de concevoir et renouveler les territoires, dans un objectif de diffusion des pratiques à une échelle plus large.

Le référentiel ÉcoQuartier constitue un cadre de référence commun, évolutif et adaptable à l'échelle locale. Ils accompagnent le projet de sa conception à son évaluation partagée avec tous les acteurs du territoire : services de l'Etat, élus, techniciens, aménageurs, habitants, commerçants, entreprises, usagers, associations, professionnels...

Le club ÉcoQuartiers est un lieu de partage des expériences et de capitalisation des connaissances. Les objectifs de l'aménagement durable ne pourront être atteints que grâce à la mobilisation forte de toutes les parties prenantes et par leur mise en réseau, afin d'accélérer et de démultiplier les changements de pratique.

En effet, les enseignements issus des ÉcoQuartiers ont vocation à être partagés au-delà de leur périmètre pour avoir un effet levier sur le territoire plus large. De par leur essaimage, ils contribuent à l'évolution des pratiques nécessaires à la construction des territoires durables de demain.

Les ÉcoQuartiers contribuent et bénéficient des dispositifs et démarches mis en place par les partenaires aux niveaux national et local dans le cadre des règles et modalités d'intervention de chacun (conseil, accompagnement, ingénierie, financement, formation, etc.). Les partenaires de la démarche contribuent à sa diffusion et son enrichissement.

RECONNAISSANT ET APPROUVANT CE QUI PRÉCÈDE, AVEC NOTRE SIGNATURE,

NOUS :

- Adhérons à la charte des partenaires des ÉcoQuartiers.
- Rejoignons les membres de la commission nationale ÉcoQuartier.

le directeur.

(Signature des partenaires)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CAUE 22
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor